

PROCÈS VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Conseil d'école n° 1 / Année scolaire 2023-2024

ÉCOLE EUGÈNE GEOFFRIAULT – RPIC Champdeniers/Pamplie/Cours
2 place du château d'eau 79 220 CHAMPDENIERS
ce.0790498M@ac-poitiers.fr
05 49 25 85 86 / 05 49 25 88 82

Date : Jeudi 9 novembre 2023

Horaires : 18h30-20h37

Présents :

<u>Municipalités :</u>	<u>Enseignants/RASED :</u>	<u>ATSEM :</u>	<u>Parents élus :</u>	<u>Autres invités :</u>
<u>Champdeniers</u> Alain CAPELLE Stéphanie SAUZEAU	Mélanie GIROIRE Stéphanie CHEVALLEREAU Sophie GAILLARD Perrine GRAND	Valérie GADREAU Christelle ECOTIERE	Sandrine GAGNAIRE Christelle TOURLIER Bérangère CLISSON David POUZINEAU Elodie BRIAUD Marie MALLEREAU Coraline MAZOUIN Marie POYVRE Laurence SUAUDEAU	Magali MEUNIER Anais ROBIN
<u>Cours</u> Romain BOISSON	Corinne THOMAS Théodora BOIZIAU Sophie DANNHOFFER Stéphanie NICOLAS Karine GUILLOT Julie FASANINO Catherine LEBASSARD			

Absents excusés :

Francine CLISSON (IEN de Circonscription), Catherine GOURMELON (maire de Cours), Marie-Laure CHAIGNON (ATSEM), Martine AUGER (DDEN), Patrick PETORIN (mairie de Pamplie), Sylvie GIRARDEAU (enseignante rattachée à l'école)

Présidente de séance : Mélanie GIROIRE

Secrétaire de séance : Stéphanie NICOLAS

Ordre du Jour :

- 1-Installation du conseil d'école
- 2-Organisation et fonctionnement de l'école
- 3-Modification et vote du règlement intérieur
- 4-Point financier début d'année 2023-2024
- 5-Evacuation, PPMS, exercices de sécurité
- 6-Résultats aux évaluations nationales
- 7-Projet des classes
- 8-Questions diverses

1-Installation du conseil d'école

Mme GIROIRE souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du conseil d'école et propose un tour de table afin que chacun se présente .

Les élections des représentants des parents d'élèves a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023.

Le taux de participation a été de **45,42 %**. (*Rappel : Année 2022-2023 → 42,32%*)

Il y a eu **124 votants sur 273 inscrits**. Les représentants de parents ont été élus avec 107 voix sur les 124 votants.

Les parents d'élèves sont élus représentants jusqu'aux prochaines élections en octobre 2024.

Les parents élus sont :

-Titulaires : Sandrine GAGNAIRE, Christelle TOURLIER, Bérangère CLISSON, David POUZINEAU, Elodie BRIAUD, Marie MALLEREAU, Coralie MAZOUIN, Marie POYVRE

-Suppléants : Laurence SUAUDEAU

Ont le droit de vote au conseil d'école :

- Le directeur de l'école
- Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école
- Les représentants des parents d'élèves. Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école en plus des parents d'élèves titulaires. Chaque suppléant a droit de vote uniquement lorsqu'il remplace un titulaire.
- Le délégué départemental de l'Éducation nationale
- Le maire de la commune où se tient le conseil d'école ou son représentant
- Un conseiller désigné par le conseil municipal

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

2-Organisation et fonctionnement de l'école

L'année scolaire 2023-2024 constitue la première année du nouveau regroupement pédagogique intercommunal concentré Champdeniers-Pamplie-Cours.

➤ Effectifs et répartitions :

A la date du conseil d'école, l'école compte 176 élèves inscrits.

Classe	Enseignant(e)	ATSEM le cas échéant	Batiment	Niveaux, effectifs	Total élèves
PS-MS	Stéphanie CHEVALLEREAU	Marie-Laure CHAIGNON	1	15 PS – 4 MS	19
MS-GS	Sophie GAILLARD	Valérie GADREAU	1	18 MS – 6 GS	24
GS	Mélanie GIROIRE et Karine GUILLOT (le lundi et quelques vendredis)	Amélie LUSSEAU (lundi/mardi) Christelle ECOTIERE (jeudi/vendredi)	1	21 GS	21
CP-CE1	Perrine GRAND		2	15 CP – 7 CE1	23
CE1-CE2	Corinne THOMAS		2	13 CE1 – 10 CE2	23
CE2-CM1	Théodora BOIZIAU		2	13 CE2 – 8 CM1	21
CM1-CM2	Sophie DANNHOFFER		2	18 CM1 – 5 CM2	23
CM2	Stéphanie NICOLAS		2	23 CM2	23

Effectif total 176	Effectif par niveau 15 PS – 22 MS – 27 GS – 15 CP – 20 CE1 – 23 CE2 – 26 CM1 - 28 CM2	Effectif par batiment Batiment 1 : 64 Batiment 2 : 112
------------------------------	---	---

Direction de l'école	Enseignante remplaçante rattachée à l'école	RASED	AESH	Personnel de restauration	Personnel périscolaire
Mélanie GIROIRE décharge le lundi + quelques vendredis	Sylvie GIRARDEAU	<u>Psychologue</u> Catherine LEBASSARD <u>Maitresse E</u> Julie FASANINO	Sylvie PAPET Aurélie DAVID	Martine BONNIN Sandrine POUZINEAU Jessica RICHARD Joy PAILLARD	Magali MEUNIER (jusqu'au 10/11) puis Anais ROBIN Aurélien AYMON

A titre d'information, Mme GIROIRE précise que 14 inscriptions sont venues de l'ancien RPI Xaintray-Cours-Surin.

Durant l'été 4 inscriptions ont eu lieu (2 MS, 1 CP, 1 CM2)

Une radiation a été faite la veille de la rentrée scolaire (en CP).

Au cours de la période 1, 4 radiations ont été faites (2 en MS et 2 en CE2).

Une inscription en CP est prévue en janvier 2024.

➤ Fonctionnement général :

Garderie du matin	Horaires de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi	Garderie du soir
À partir de 7h15	9h00 à 12h00 (12h15 pour les CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2) 13h30 à 16h30 (13h45 pour les CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2)	Jusqu'à 18h45

➤ Quelques rappels

L'accueil des enfants se fait le matin à 8h50 et l'après-midi à 13h20 (ou 13h35 pour les CE1-CE2, CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2). Avant ces horaires, les enfants venant de chez eux sont sous la responsabilité de leurs parents.

Mme GIROIRE rappelle également que l'heure d'arrivée des enfants le matin est entre 8h50 et 9h00, pas après. Toute absence doit être signalée dans les plus brefs délais, **dès le premier jour d'absence de l'enfant, avec un motif réputé légitime**, comme le précise le Code de l'Éducation Article L131-8.

Sont réputés recevables, les motifs suivants :

- maladie de l'enfant
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille
- réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

La directrice doit être informée de toute absence pour vacances sur le temps scolaire par un courrier à son intention. Ce courrier est transmis à l'Inspectrice de l'Éducation Nationale pour information.

Au-delà de **4 demi-journées** d'absence non justifiées dans le mois (absence de communication, raisons personnelles), une déclaration d'absentéisme peut être adressée aux services compétents de la Direction Académique.

Quand la personne en charge de récupérer l'enfant à 16h30 est en retard, l'enfant peut être conduit à la garderie s'il est inscrit. Sinon ce n'est pas possible.

➤ Travaux et investissement

Après plusieurs mois de travail et d'échanges entre la municipalité, l'équipe enseignante et la Direction Académique, le conseil municipal de Champdeniers délibéré début juillet pour l'équipement informatique de l'école.

Ont été livrés et installés à l'école :

- 12 ordinateurs portables élèves
- 10 ordinateurs enseignants, psychologue scolaire, garderie
- 2 visualiseurs
- 12 tablettes Android
- 3 Tableaux Blancs Interactifs (classe de CM2, CE2-CM1, GS)

Tout ceci accompagné de souris sans fil, de casques.

C'est la société DUOTECH, basée à Bressuire, qui s'est chargée de l'installation et de la configuration à l'école sur les différents réseaux. L'installation répond à un cahier des charges établi par la Direction Académique. Cette société gèrera donc également la maintenance du parc informatique.

Au nom de l'équipe enseignante, Mme GIROIRE remercie la municipalité de Champdeniers qui a entièrement financé l'équipement informatique de l'école, permettant ainsi d'avoir des conditions d'enseignements favorables pour de nouveaux usages dans les classes.

M. CAPELLE rappelle que ce projet de parc informatique a été fait avec le concours de la DSDEN et a eu un coût total de 45 000 euros.

➤ Fonctionnement du RASED

Mme LEBASSARD, psychologue scolaire du réseau d'aide, rappelle le fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide pour les Elèves en Difficultés). Les enseignants font une demande écrite en détaillant les difficultés de l'élève signalé. Suite à cela, une synthèse est faite entre les enseignantes du RASED pour proposer :

*une aide pédagogique avec des objectifs visés (cela peut être également une proposition de bilan chez un spécialiste, comme un orthophoniste). Pour les classes de CP et CE1, les évaluations nationales servent également de repères.

* une aide psychologique : si la difficulté est uniquement familiale, sans répercussion sur le domaine scolaire, cela n'est pas du ressort de la psychologue de l'Éducation Nationale.

La prise en charge n'est pas faite à l'année, elle peut ne nécessiter que quelques séances.

Pour information, Mme LEBASSARD précise qu'elle interviendra dans la classe de CM2 dès la semaine prochaine pour organiser des débats à visée philosophique.

3-Modification et vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'année scolaire 2022-2023 a été envoyé avec l'invitation pour le conseil d'école. Une proposition de règlement intérieur a également été envoyée aux membres du conseil d'école pour l'année 2023/2024. L'actuel règlement comporte une partie élémentaire et une partie maternelle. Mme GIROIRE propose de regrouper les deux règlements sous un seul et même règlement.

Plusieurs modifications sont apportées :

- Une modification est apportée dans le titre du règlement intérieur : la commune de COURS est ajoutée au titre du règlement intérieur
- Une modification est apportée dans le nom des classes : selon la répartition actuelle de l'école

Mme GIROIRE porte à la connaissance des membres du conseil d'école, l'article 1 du **décret n° 2023-782 du 16 août 2023 relatif au respect des principes de la République et à la protection des élèves dans les établissements scolaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale**

Article 1 : « Lorsque le comportement intentionnel et répété d'un élève fait peser un risque caractérisé sur la sécurité ou la santé d'un autre élève de l'école, le directeur d'école, après avoir réuni l'équipe éducative, met en œuvre, en associant les parents de l'élève dont le comportement est en cause, toute mesure éducative de nature à faire cesser ce comportement. Le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de cinq jours.

« Si, malgré la mise en œuvre des mesures mentionnées au premier alinéa, le comportement de l'élève persiste, le directeur académique des services de l'éducation nationale, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire de procéder à la radiation de cet élève de l'école et à son inscription dans une autre école de la commune ou, lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, dans une école du territoire de cet établissement. Lorsque la commune ne compte qu'une seule école publique, la radiation de l'élève ne peut intervenir que si le maire d'une autre commune accepte de procéder à son inscription dans une école de cette commune.

« L'élève fait l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

« Lorsque le directeur d'école saisit le directeur académique des services de l'éducation nationale pour mettre en œuvre la procédure de radiation prévue au deuxième alinéa, il peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès de l'école à l'élève pendant la durée de cette procédure. »

Mme GIROIRE propose d'ajouter cet article au règlement intérieur de l'école.

Le nouveau règlement intérieur est voté à l'unanimité. Il sera transmis aux familles par mail avec l'attestation annuelle dans les cahiers de liaison.

4-Point financier de début d'année 2023-2024

➤ Coopérative scolaire

Toutes les factures de l'année scolaire passée ont été réglées et retirées du compte de la coopérative au 31/08/2023. Le bilan financier 2022-2023 a été fait lors du troisième conseil d'école.

Au 4/09/2023, jour de la rentrée scolaire, la coopérative disposait d'un solde de 676,00 €.

Depuis la rentrée, des dépenses ont été faites :

Affiliation à l'OCCE, organisme qui permet d'avoir la coopérative	510,23 €
Assurance de l'école auprès de l'OCCE	32,00 €
Achat d'enveloppe pour les élections des représentants de parents d'élèves	24,99 €
Achat pour le projet sur la semaine du goût en maternelle	18,83 €

Les recettes de la coopérative depuis le début de l'année :

Au 09/11/2023 Participation des familles (78 % des familles ont soutenu la coopérative)	2349 €
---	--------

A la date du conseil d'école, la coopérative dispose d'un solde de 2 438,95 €

A venir :

Bénéfice des photos scolaires	1009,80€
-------------------------------	----------

➤ Budget municipal

Les crédits municipaux s'élèvent pour l'année 2023-2024 à 7 790€ pour l'achat du matériel scolaire (cahiers, crayons, manuels...) La mairie maintient sa subvention de 1 000 € pour des activités pédagogiques.

M. CAPELLE précise que le budget par élève s'élève à 40 €.

➤ Association des Parents d'Elèves

L'Association des Parents d'élèves subventionne à hauteur de 50 € par classe les cadeaux de Noël, soit une subvention totale de 400 €. L'ensemble des idées de projets de l'équipe enseignante a été présenté à l'Association des Parents d'Elèves en octobre qui propose une subvention entre 4000 et 5000 euros afin d'aider la concrétisation de ces projets.

Mme GIROIRE, au nom de l'équipe enseignante, remercie l'Association des Parents d'Elèves.

5-Evacuation, PPMS, exercices de sécurité

➤ Exercice d'évacuation incendie :

L'exercice a été réalisé le vendredi 15 septembre 2023. La date était connue des enseignantes. L'alarme a été déclenchée en élémentaire et a permis l'évacuation de toute l'école. L'exercice s'est déroulé dans le calme avec un temps d'évacuation de 2 minutes. Un dysfonctionnement sonore au niveau des boîtiers à l'élémentaire a été constaté. La municipalité de Champdeniers a été prévenue. L'alarme sonore a été faiblement entendu dans la nouvelle classe qui ne possède pas de boîtiers.

M. CAPELLE et Mme SAUZEAU proposent de contacter le prestataire pour rajouter un boîtier dans la nouvelle classe.

➤ Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

Le PPMS a été mis à jour le 19 septembre 2023.

Ce PPMS comprend deux volets : un PPMS Risques majeurs, un PPMS attentat/intrusion.

- **Le PPMS attentat/intrusion :**

Le PPMS attentat-intrusion est un « plan ». Il est destiné à la fois à l'école ou à l'établissement scolaire et aux forces de sécurité qui devraient intervenir en cas d'attentat, d'intrusion malveillante ou de toute autre forme d'attaque menaçant directement ou indirectement la sécurité des personnes présentes sur le site.

Il s'agit d'anticiper pour disposer, en temps voulu, des modes opératoires et des réflexes permettant de pallier l'effet de sidération.

Le déclenchement de l'alerte : Il se fait par l'intermédiaire des télécommandes présentes dans toutes les classes, garderie, cantine, salle de motricité. Le déclenchement de l'alerte peut se faire :

- en cas d'attentat ou d'attaque au sein de l'école
- en cas de sac abandonné ou d'objet suspect
- en cas de comportement suspect

Suite à cette alerte, deux comportements peuvent être adoptés :

- ➔ **s'enfermer, se confiner** : les portes sont fermées à clé ou barricadées. Les lumières sont éteintes, les stores baissés, les rideaux fermés. Les personnes présentes dans les bâtiments se cachent (sous les tables par exemple) et font le silence complet.
- ➔ **s'échapper** (uniquement si l'assaillant est clairement identifié) : des itinéraires ont été établis afin de se replier derrière des bâtiments proches de l'école (derrière le gymnase, la maison de santé)

Un exercice a eu lieu le lundi 9 octobre 2023. Le choix a été fait de se confiner dans les classes avec l'intrusion d'une personne étrangère dans l'enceinte scolaire. La date était connue des enseignantes. L'exercice a duré 7 minutes et s'est déroulé dans le calme. Les consignes de confinement ont été respectées. Certains boîtiers d'alerte dysfonctionnent. Les SMS d'alerte n'ont pas été reçus sur les téléphones portables prévus (Mairie, directrice de l'école, enseignante adjointe,...). La municipalité a été prévenue.

- **Le PPMS risques majeurs :**

Le PPMS « risques majeurs » concernent les risques chimiques et climatiques.

Notre école est concernée par le transport des matières dangereuses, les tempêtes et les inondations.

Le déclenchement de l'alerte : Il se fait par l'intermédiaire des télécommandes comme pour l'attentat/intrusion. Le signal sonore est différent. Pour l'exercice, c'est la directrice qui déclenche l'alerte.

Suite à cette alerte, les classes se confinent dans un lieu désigné, jusqu'à la fin de l'alerte. Chaque lieu désigné pour se confiner dispose d'une malette d'urgence. Chaque enseignante / ATSEM / AESH a un rôle précis dans le protocole (coupures électriques, des chaudières, comptage des élèves, accompagnement des élèves en situation de handicap)

Mardi 7 octobre, le PPMS risques majeurs (risque chimique) a été activé. En effet, Mme CHEVALLEREAU, revenant d'une sortie avec sa classe, a vu un attroupement de collégiens et professeurs devant le portillon vert avec Interphone. Elle a alors appris qu'une fuite de gaz était en cours au collège et que les élèves et personnels ont été évacués. Elle a alors prévenu Mme GIROIRE, qui a alors déclenché l'alerte pour risque chimique par précaution, même si la fuite ne concernait pas directement les bâtiments de l'école. Le confinement a été maintenu sur ordre de la gendarmerie pendant 1h15. Cette dernière a levé le confinement à 11h40. Pendant tout ce temps, les élèves ont été occupés avec des jeux, lectures. Quelques élèves ont eu besoin d'être rassurés par les adultes.

La classe de CE2-CM1, ne disposant pas de système d'alerte, a entendu faiblement l'alerte dans la classe voisine.

Le lieu de confinement des classes de maternelle étaient à l'origine dans une salle proche du collège (dortoir). Ces classes se sont finalement confinées dans le bâtiment de la garderie, plus éloigné du collège.

Mme GIROIRE a également envoyé un mail d'information à l'ensemble des parents d'élèves sur la situation de la matinée.

De plus, Mme GIROIRE a demandé un entretien avec M. LETEUX, principal du collège, afin d'échanger avec lui sur les modalités possibles de communication lors d'une alerte dans l'un ou l'autre des établissements, les établissements étant très proches.

M. CAPELLE suggère que la salle de la Croix-Rouge soit à disposition de l'équipe enseignante pour une évacuation. Cela sera discuté lors d'un conseil des maitresses.

Les documents complets concernant le PPMS et les compte-rendus d'exercices sont disponibles et consultables à l'école.

Pour les prochains exercices de sécurité, ceux-ci seront inopinés. La date de réalisation des exercices sera connue uniquement de Mme GIROIRE.

6-Résultats aux évaluations nationales

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé au mois de septembre les évaluations repères nationales. Les élèves de CM1 sont concernés depuis cette année par le protocole d'évaluation.

Pour chaque niveau, les élèves disposent d'un livret avec des exercices à réaliser en français et en mathématiques.

Les résultats des évaluations sont un point d'appui pour mener, au niveau des équipes d'école, une réflexion sur leur action pédagogique et les modalités d'enseignement qui favorisent les apprentissages fondamentaux des élèves.

Mme GIROIRE présente les résultats des évaluations repères de début d'année pour le CP et CE1 avec le comparatif par rapport aux années précédentes (2020,2021,2022), par rapport à la moyenne départementale et académique, en % de réussite.

Français	CP				CE1			
	Début 2020	Début 2021	Début 2022	Début 2023	Début 2020	Début 2021	Début 2022	Début 2023
Champdeniers	90	93	91	92	80	81	85	85
Département	81	82	83	donnée non disponible	77	81	79	donnée non disponible
Académie	79	82	82	donnée non disponible	76	80	78	donnée non disponible

Maths	CP				CE1			
	Début 2020	Début 2021	Début 2022	Début 2023	Début 2020	Début 2021	Début 2022	Début 2023
Champdeniers	81	87	89	90	64	68	72	58
Département	78	80	84	donnée non disponible	64	67	67	donnée non disponible
Académie	77	79	83	donnée non disponible	63	66	66	donnée non disponible

Pour les évaluations de CM1, nous n'avons pas encore de point de comparaison car c'est la première année que ce niveau est concerné par le protocole.

Les élèves de CP passeront des évaluations de point d'étape au mois de janvier.

7-Projets de classe

➤ En maternelle

Projet annuel sur le thème des Jeux Olympiques de Paris 2024, décliné dans les différents domaines de compétences.

➤ Cycle piscine :

Il concernera les élèves de CP et de CE2 , avec Mme GRAND et Mme THOMAS

Les CE1 de Mme THOMAS et de Mme GRAND resteront à l'école sous surveillance d'une autre enseignante (organisation à définir), ainsi que les CM1 de Mme BOIZIAU.

Tous les élèves iront à la piscine Gatinéo de Parthenay en période 3-4 (janvier/février/mars) avec un seul bus pour un cycle de 7 séances.

Coût total pour la coopérative : 1260,00 euros (bus).

Mme GIROIRE a fait une demande à la communauté de communes afin de savoir s'ils peuvent subventionner une partie des déplacements. A la date du conseil d'école, la communauté de communes n'a pas répondu.

Coût pour la municipalité dans le cadre de la subvention de 1000 € annuelle : estimation de 560,00 euros (entrées)

➤ Spectacles Tous en Scène en mai :

Toute école y participera.

Coût total pour la coopérative : estimation de 626 euros

➤ Projet musique :

Il concerne tous les élèves de CM. Ce projet est en lien avec un étudiant en musique de l'Université de Poitiers, Léo Charly. Il sera présent tous les vendredis après-midi jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il travaillera le chant choral et la pratique d'instrument de musique. Ce projet a été proposé par la DSDEN.

Coût total pour la coopérative : 362,50 € (frais de déplacement de l'intervenant)

➤ Projet spectacle JMF :

Les classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 se sont inscrites pour aller voir un spectacle au mois de mars à La Crèche en partenariat avec les Jeunesses Musicales de France (JM France), association reconnue d'utilité publique, œuvrant pour l'accès à la musique des enfants et des jeunes. A la date du conseil d'école, les enseignantes ne savent pas si leur inscription a été retenue.

Coût total pour la coopérative : 463,00 € (5 € par enfant + 5 € d'adhésion à l'association pour l'école + 238 € de bus)

➤ Projet spéléologie :

Ce projet est en cours de construction. Il concernera toute l'école. L'équipe enseignante a pris contact avec les animateurs de l'Association Aceteau qui font des découvertes de la cavité de Champdeniers.

Une rencontre avec les animateurs est prévue au mois de janvier.

Coût total pour la coopérative : 2840,00€ (frais de déplacement de l'intervenant)

D'autres projets sont susceptibles de venir s'y ajouter en cours d'année scolaire. Ils seront réalisés uniquement si le financement est possible.

8-Questions diverses

➤ Restauration scolaire

1) A la cantine, est-ce que les places des enfants sont figées pour toute l'année ou bien des changements seront-ils effectués à chaque vacance ?

Réponse : Un travail est prévu pour le temps de restauration, à commencer par l'organisation des tables dans la cantine et le mélange des différents niveaux de classe (par exemple , un tutorat d'un « grand » pour un « petit »)

2) Quelle est l'organisation de la pause méridienne ? Est-ce que certains comportements individuels peuvent influencer l'heure de sortie du restaurant scolaire ? Quelles sont les punitions/sanctions ou récompenses mises en place durant le temps de restauration ? (cartons de couleur...)

Réponses : Un travail est prévu également concernant les sorties de la cantine. Un système de cartons avait été mis en place par table. Quand le carton était vert, les enfants installés à la table sortaient. Quand le carton était rouge, les enfants installés à la table étaient retenus. Parfois, seuls quelques élèves étaient concernés (pas toute la table)

3) Comment est géré le bruit au sein du restaurant scolaire ? Comment adaptez-vous cette gestion par rapport aux tranches d'âge ?

Réponse : La gestion est compliquée, des agents ont pu se sentir démunis et un travail est aussi prévu pour trouver des réponses pédagogiques aux éventuels débordements, notamment en réduisant les temps d'attente entre les différentes étapes du repas. L'idée est de construire ces réponses avec l'équipe de la cantine et les élèves.

4) Quand sera renouvelé l'appel d'offres du prestataire de restauration ?

Réponse : On ne peut pas changer de prestataire dans l'immédiat. Mme SAUZEAU précise que la Mairie envisage de se passer (peut-être) de prestataire en utilisant les ressources du territoire (la cantine de l'école ne permettant pas de faire la cuisine sur place). Le sujet est sur la table mais de nombreuses contraintes sont à prendre en compte.

5) Certains enfants se plaignent de ne pas pouvoir finir leur plat du fait de l'arrivée précoce du dessert.

Réponse : Cela arrive parfois. Les assiettes ne sont pas enlevées mais le dessert est posé sur la table. Des enfants sont également lents à manger.

Un parent d'élève suggère de venir assister à un repas dans la cantine. La Mairie accepte.

➤ **Alerte Attentat**

6) Quelle est la procédure détaillée mise en place dans le cas d'alerte attentat au sein de l'école de Champdeniers ?

Réponse : Cette question a été abordée précédemment en point 5.

➤ **Périscolaire**

7) Qui va assurer la direction après le départ de Magali ? Un recrutement est-il en cours ? Un passage de relais va-t-il être réalisé ?

Réponse : M. CAPELLE précise que la Mairie de Champdeniers a souhaité redéfinir de manière approfondie le profil du poste avant de pouvoir recruter Anaïs ROBIN. Celle-ci remercie Magalie MEUNIER pour cette semaine de tuilage.

➤ **Autres domaines**

8) Quels sont les changements liés à l'arrivée de Cours dans le RPIC ? (Ouverture de la nouvelle classe, ATSEM, mobiliers...)

Réponse : Des tables, chaises et porte-manteaux ont permis de meubler la nouvelle classe. Des jeux seront également remis aux classes de Maternelle.

Question supplémentaire de Mme GAGNAIRE : Que font les ATSEM Amélie LUSSEAU et Christelle ECOTIERE quand elles ne s'occupent pas des élèves de Maternelle ?

Réponse : Elles travaillent en Mairie au service des Cartes d'Identité/Passeports.

9) Serait-il envisageable de mettre en place un conseil d'école et ou conseil municipal pour les enfants ?

Réponse : Ce n'est pas à l'ordre du jour concernant l'école. Cela n'est pas possible pour M. CAPELLE, par manque de temps et de personnel.

10) Avec la mise en place du plan Vigipirate, est-il envisageable d'avoir un abri pour la personne en charge d'ouvrir la grille aux parents ?

Réponse : Ce n'est pas prévu dans les dépenses de la Mairie.

11) Est-ce qu'il est prévu des décroisements pour les classes qui partiront pour le cycle piscine ?

Réponse : Cette question a été abordée précédemment en point 7.

12) Pouvez-vous nous dire à quel stade en est le projet d'aménagement du parking du château d'eau ?

Réponse : Il n'y a pas de projet défini pour le moment. Ce projet est prévu mais le budget municipal est entamé par les autres investissements pour la ville (écoles, bâtiments, ...).

13) Pouvez-vous nous dire à quelle période les travaux prévus dans les toilettes seront réalisés ?

Réponse : Ils ont été faits durant les vacances d'automne. Il y a quelques recalibrages à faire au niveau des freins de porte.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Le conseil d'école se termine à 20h37.

Secrétaire de séance : Stéphanie NICOLAS.

Président du conseil d'école : Mélanie GIROIRE